



SYT 36 M

de la Région de Châteauroux



# Rapport annuel 2021

## sur la qualité et le prix du service de traitement des déchets ménagers

En application du décret n° 2000-404  
du 11 mai 2000



# SOMMAIRE

<b>Le SYTOM en bref</b>	<b>3</b>
Les compétences du syndicat	4
Ses installations	5
Ses principaux interlocuteurs	6
Ses élus locaux	7
<b>L'essentiel de l'exercice 2021</b>	<b>10</b>
Editorial	11
<b>Indicateurs 2021</b>	<b>13</b>
Principaux indicateurs	14
Synthèse des tonnages	15
<b>La gestion des déchets secs et propres</b>	<b>16</b>
EVOL'UTOM 36	17
Exploitation du centre de tri	21
<b>La gestion des déchets humides</b>	<b>22</b>
Une gestion optimisée	23
Qualité et tonnages transférés	24
<b>La gestion des autres déchets</b>	<b>25</b>
Les autres déchets transférés au quai de transit	26
La plateforme de verre	26
<b>La communication</b>	<b>27</b>
Actions de communication menées dans l'année	28
<b>Le budget</b>	<b>29</b>
Les dépenses de 2021	30
Les recettes de 2021	31
<b>Annexe</b>	<b>32</b>
Délibérations prises en 2021 (pour mémoire)	33





# **Le SYTOM en bref**



## Les compétences du syndicat

Créé en 1991, le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Châteauroux est un établissement Public Local qui exerce une mission de service public pour le compte de 105 832 habitants : **le traitement des déchets ménagers et assimilés.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le périmètre du syndicat s'est élargi du fait de l'adhésion de l'ex communauté de communes du Pays d'Eguzon. Désormais il se compose de 46 communes regroupées en 3 intercommunalités :

- Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole
- Communauté de Communes Val de l'Indre/Brenne
- Communauté de Communes Eguzon, Argenton, Vallée de la Creuse

Alors que les 3 collectivités ont conservé la charge de la collecte des ordures ménagères, le SYTOM doit assurer, par transfert de compétence, les missions suivantes :



- **Le traitement des déchets secs et propres** en vue de leur recyclage.



- **Le traitement de la fraction humide** en vue de son compostage.



- **Collecte sélective de verre** en points d'apport volontaire.



- **Information et sensibilisation** (*renseignement des habitants, prévention des déchets*).



- **Gestion des installations du SYTOM** (*1 centre de tri, 1 quai de transfert, 1 plate-forme de stockage du verre*)

## Ses installations

L'arrêté préfectoral en date du 6 septembre 1993, modifié par l'arrêté N°2008-12-0145 du 11 décembre 2008, complété par le N°2015-071-DDCSPP du 18 août 2015 puis par le N°36-2019-02-19-001 du 2 février 2019 autorise le SYTOM à exploiter **une usine de tri et compostage des déchets ménagers mais également un quai de transfert et une plateforme de verre** situés allée des Sablons à LE POINCONNET.

Une fois collectés par les différentes collectivités adhérentes, les déchets « secs et propres » et « humides » qui sont produits sur le territoire du SYTOM convergent directement ou non vers l'Unité de Traitement des Ordures Ménagères du syndicat (U.T.O.M) dont l'exploitation a été confiée par Appel d'Offres à la Société **COVED Environnement**. En effet, pour la communauté de communes Eguzon, Argenton, Vallée de la Creuse, une rupture de charge par quai de transfert/transit est nécessaire pour optimiser le transport.

Du fait de l'éloignement de l'installation de traitement, les coûts de transport supplémentaires de cette collectivité supra, sont financés en intégralité par le syndicat.



## Ses principaux interlocuteurs

### COVED Environnement et COVED Négoce

Filiale du groupe PAPREC, COVED Environnement a succédé à la CISE puis CIDEME et est, désormais, **titulaire des contrats d'exploitation** de l'usine de tri (juillet 2014), du quai de transit (juillet 2019) et de la collecte des points d'apport volontaire du verre (juillet 2019). Pour ce faire COVED Environnement emploie environ 35 personnes.

M. MANENQ Aurélien, le Directeur d'agence, est l'interlocuteur privilégié du syndicat. Assisté de M. LAMI Alexis, le Responsable d'exploitation, ils assurent la gestion matérielle et humaine de l'UTOM mais aussi de la collecte du verre.

Filiale du groupe PAPREC, COVED Négoce est en charge depuis janvier 2006 de la **revente des matières premières recyclables** issues du centre de tri (hors verre) et à destination des filières de valorisation. A ce titre, les emballages triés et mis en balles sont **rachetés par COVED Négoce** à la collectivité.

### CITEO

CITEO, est née en juin 2017 suite au rapprochement d'Eco-Emballages, agréée pour la valorisation des **emballages ménagers** et Ecofolio, agréée pour les **papiers graphiques**. Cette fusion, envisagée depuis 2016 suite à une préconisation de la Cour des comptes, a pour objectif de mutualiser les moyens et l'expérience des deux organismes pour améliorer le recyclage des emballages et des papiers en France.

Pour cela, un fonds est constitué par les producteurs de ces matériaux (filière REP) dans le cadre d'un barème amont puis reversés en partie aux collectivités sous forme de **soutiens financiers aux produits triés**, pour contribuer au coût des opérations de collecte, de tri et de communication dans le cadre d'un barème aval.

En règle générale, ces derniers sont revus tous les 6 ans. Depuis le 1er janvier 2018, c'est le barème F qui définit les objectifs à atteindre jusqu'en 2022.

Détail des prestations de service

Unité de traitement	Type de gestion	Localisation
UTOM du SYTOM (centre de tri, quai de transfert et plateforme verre)	Marché d'exploitation (attribué à COVED Environnement)	Allée des Sablons 36330 LE POINCONNET
Quai de transfert/transit	Régie (Cnté cnes Eguzon, Argenton, vallée de la Creuse)	- « La Martine » 36200 SAINT MARCEL - Route du Moulin de l'Etang 36270 EGUZON CHANTOME
Centre d'enfouissement	Privé (SEG/SUEZ)	« Chaume Lauzon » 36230 GOURNAY
Filière de reprise du verre	Privé (OI manufacturing)	VAUX EN VELIN
Filière de reprise du plastique	Privé (COVED Négoce)	TOULOUSE
Filière de reprise de l'acier	Privé (COVED Négoce)	TOULOUSE
Filière de reprise de l'aluminium	Privé (COVED Négoce)	TOULOUSE
Filière de reprise des cartons	Privé (COVED Négoce)	TOULOUSE
Filière de reprise du papier	Privé (COVED Négoce)	TOULOUSE

## Ses élus locaux

### Le Comité syndical

Le SYTOM est un **syndicat mixte fermé sans fiscalité propre** administré par un comité syndical. Celui-ci, renouvelé en septembre 2020, est conduit par le Président, **Eric CHALMAIN** et est composé de 31 élus titulaires qui sont désignés au sein des conseils communautaires des intercommunalités membres.

Le comité syndical est **l'instance décisionnaire du syndicat**. Il règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence du SYTOM, elles-mêmes déterminées dans ses statuts. Entre autres, il règle les questions budgétaires, le fonctionnement courant, le suivi du marché d'exploitation de l'UTOM, les marchés publics...

### Le Bureau

Il se compose du Président, de deux Vice-Présidents et de 9 membres désignés au sein du comité syndical. Son rôle est de **préparer**, avec l'aide des services du SYTOM, **les dossiers** qui seront présentés lors des séances plénières.



**Eric CHALMAIN****Président**

Châteauroux Métropole

**Michel GEORJON****1er Vice-Président****Delphine GENESTE****2ème Vice-Président****Virginie ALAUME****Membre du bureau**

Châteauroux Métropole

**Chantal MONJOINT****Membre du bureau**

Châteauroux Métropole

**Didier BARACHET****Membre du bureau**

Châteauroux Métropole

**Patrice BOIRON****Membre du bureau**Communauté de Communes  
Val de l'Indre / Brenne**Didier DUVERGNE****Membre du bureau**

Châteauroux Métropole

**Jean-Pierre  
NANDILLON****Membre du bureau**Communauté de Communes  
Eguzon, Argenton, Vallée de  
la Creuse**Patrice PERRAT****Membre du bureau**Communauté de Communes  
Val de l'Indre / Brenne**Lionnel PERROT****Membre du bureau**Communauté de Communes  
Eguzon, Argenton, Vallée de  
la Creuse

Les commissions

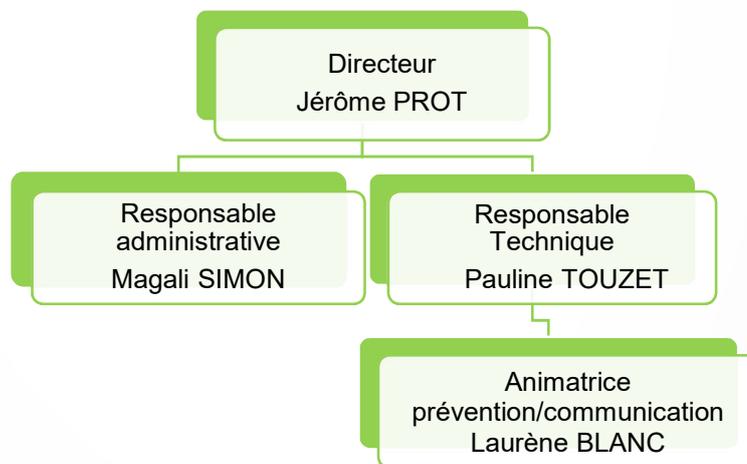
Les commissions ont un rôle de **contrôle et de proposition**. Elles sont nécessaires dans le fonctionnement du comité syndical.

Le SYTOM dispose de deux commissions :

- La commission d'appel d'offres est une instance légale et obligatoire (cf. code de la commande publique) en charge de l'analyse des offres présentées par des entreprises. Elle se compose du Président, de 5 membres titulaires et 5 suppléants.
- La commission communication est, quant à elle, une instance consultative qui a pour but de réfléchir et de mettre en place le plan de communication du SYTOM. Cette dernière rassemble les élus du bureau et les techniciens.

Le personnel

Une équipe de 4 personnes (3.15 ETP) organisée comme suit assure le **suivi administratif, technique et la communication** du syndicat :





**L'essentiel  
de l'exercice  
2021**



## Editorial



**2021, une année riche en projets malgré un contexte économique et sanitaire hors du commun**

Dans la continuité de 2020, l'année restera marquée par la crise sanitaire tout en conservant une continuité de service exemplaire dans le traitement de nos déchets. Néanmoins, ce contexte n'a pas été sans impact pour notre syndicat avec une fluctuation des prix de revente de nos matériaux et l'impact de l'inflation sur les matières premières sur nos colonnes à verre par exemple.

Pour autant, le SYTOM de la région de Châteauroux n'a pas faibli dans l'émergence de grands chantiers.

Commençons par **l'Entente Intercommunale** créée en 2020 pour le tri des emballages ménagers. Comme nous l'avions annoncé, plusieurs collectivités nous ont rejointes et porte désormais à 13 le nombre d'EPCI membres (représentant environ 98% des tonnages du département). Forts de cette union et de la cohérence territoriale que nous avons ainsi su créer, choix a été fait de candidater à la phase 4 de **l'Appel à Candidature CITEO**

à laquelle nous avons été retenu en solution transitoire. Pourquoi transitoire ? En massifiant nos flux, nos capacités de traitement autorisées seront prochainement atteintes.

Compte tenu de ces éléments et pour faire face aux volumes à venir, le syndicat s'est engagé dans la réalisation d'une **étude de modernisation et d'extension des capacités de traitement du centre de tri.**

Cette dernière doit permettre au centre de tri, dans sa version modernisée, de réceptionner des collectes de multi-matériaux avec extension, d'emballages seuls avec extension et de fibreux, le cas échéant mais également de ne pas contraindre l'installation en optant pour une capacité annuelle réceptionnée à 23 000 tonnes avec une possibilité machine à 25 000 tonnes, tout en conservant des performances de haut niveau. C'est ainsi que fin 2021, nous avons acté le lancement du projet de modernisation et d'extension pour un démarrage des travaux en seconde partie de l'année 2022.

En parallèle et malgré le contexte, notre mission d'**animation autour des déchets**, a perduré. Des sessions auprès des écoles, auprès des usagers avec des visites de l'usine, des animations de sensibilisation auprès des acteurs sociaux, du porte à porte ont été mis en œuvre.

En termes de communication, le chantier de l'année 2021 restera la mise en place de



**l'harmonisation de la couleur des contenants** dont l'objectif est l'amélioration du geste de tri et l'augmentation des performances de valorisation. A cet effet, plusieurs actions et outils ont été déployés : communiqué numérique, dossier de presse, mise à jour de l'adhésif de bacs, création d'une brochure, création d'un motion design entre autres.

Ce travail de sensibilisation n'en est qu'à ses prémices, 2022 sera largement consacrée à communiquer sur les nouvelles consignes afin que les usagers les adoptent au plus vite.

Enfin, le SYTOM a initié un rapprochement des acteurs du déchet du département mais aussi de la Creuse dans l'intérêt d'étudier ensemble la possibilité de créer une unité de traitement qui serait en capacité d'absorber la totalité des déchets dits « Ordures ménagères résiduelles » produits sur nos périmètres. Devant l'adhésion de tous, un groupement de commande a été constitué, dont le syndicat a été désigné coordinateur, et a permis de lancer une **étude d'optimisation des collectes et de création d'une unité de traitements des ordures ménagères résiduelles (OMR)**. Ainsi, en s'unifiant, nous avons l'assurance d'une massification des flux et d'une maîtrise des coûts. Afin d'avoir une réflexion globale et territoriale, l'ensemble de nos partenaires de l'Etat sont associés à cette étude.

Comme vous l'aurez compris, le Syndicat se veut acteur et moteur de devenir de nos déchets sur le territoire de l'Indre.

L'année 2022 verra donc la concrétisation de l'ensemble de ces réflexions menées. Elle sera également synonyme de communication notamment dans l'objectif de la mise en place du tri du biodéchets à la source.

**Eric CHALMAIN,**

Président du SYTOM de la Région de Châteauroux



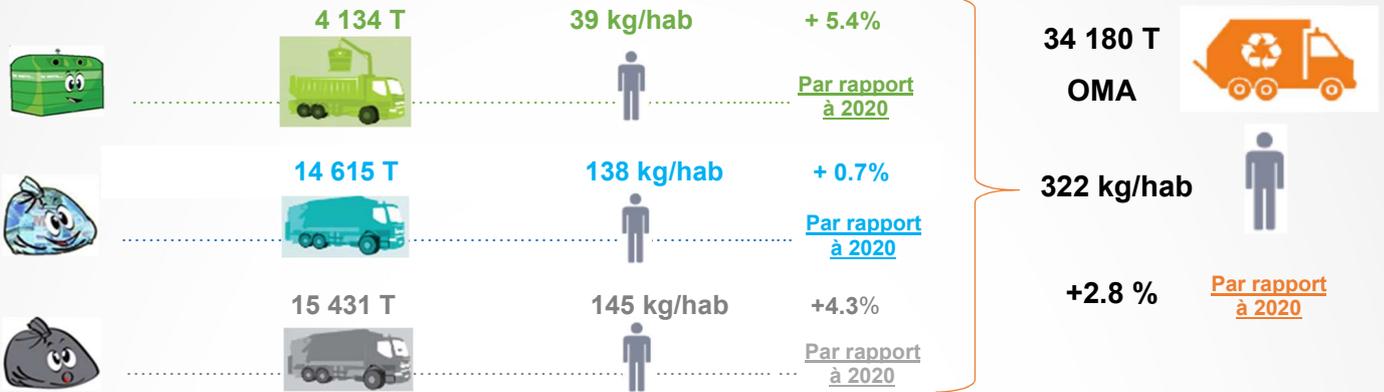


# **Indicateurs 2021**

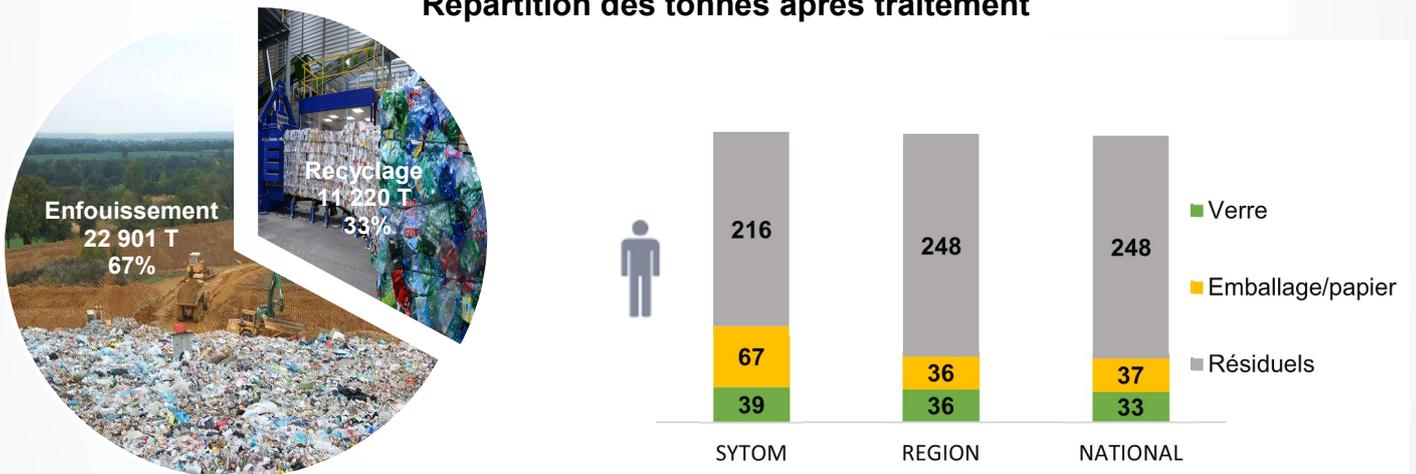


## Principaux indicateurs

### Tonnes collectées



### Répartition des tonnes après traitement

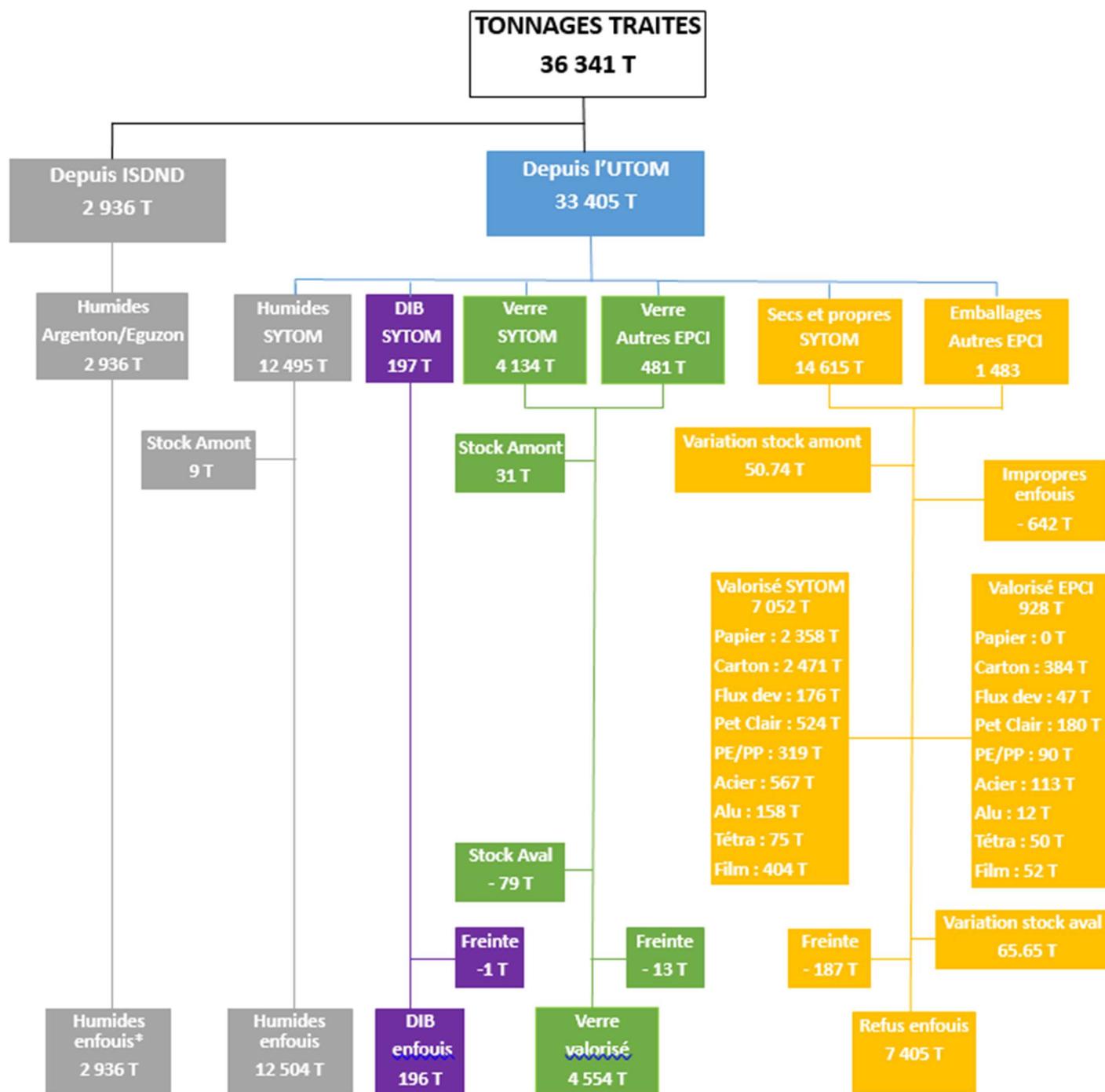


Les écarts constatés entre les tonnages sont dus au stock et à la freinte (perte matière entre les tonnes entrantes et sortantes)

### Principaux coûts à la tonne entrante



## Synthèse des tonnages



\* Les humides de la CDC Eguzon, Argenton, Vallée de la Creuse ont été enfouis directement à l'ISDND de Gournay



**La gestion des  
déchets secs  
et propres**



## EVOL'UTOM 36

### Présentation du centre de tri

Propriété du SYTOM, le centre de tri, modernisé en 2015, a une capacité annuelle de 17 000 tonnes de déchets secs et propres, soit environ **6 tonnes/heure**.

Afin de faciliter le contrôle des engagements souscrits par l'Exploitant, EVOL'UTOM 36, **une société dédiée**, a été créée par COVED Environnement pour la prestation d'exploitation.



L'outil industriel fait appel aux technologies les plus performantes et innovantes du moment et permet aux agents de travailler dans des conditions nettement plus confortables qu'auparavant. **La vingtaine d'opérateurs répartis en deux équipes** assure des missions de tri qualitatif en négatif et sont appelés « valoristes ».



Les performances du nouveau process ont permis d'augmenter de façon significative le taux de valorisation grâce notamment à sa **capacité à traiter de nouveaux déchets** (pots et barquettes plastiques, films, petits aluminiums...).

### L'entente intercommunale « tri des emballages ménagers et assimilés »

En 2018 le SYTOM a décidé, au vu de son vide de traitement d'environ 3000 tonnes, d'ouvrir son centre de tri à d'autres collectivités n'ayant plus de solutions pérennes à court terme et souhaitant faire trier leurs déchets sur le territoire de l'Indre.

Pour ce faire, le syndicat a dû **modifier ses statuts** et créer avec plusieurs autres EPCI un **conventionnement d'entente intercommunale**.

Mise en place depuis le 31 décembre 2019, cette entente permet ainsi, contre rémunération, de traiter les déchets des EPCI membres ayant des intérêts de mutualisation et d'optimisation de moyens communs et disposant des mêmes compétences.

En 2021, cette entente compte huit collectivités et il est d'ores et déjà convenu que cinq nouveaux EPCI intègrent l'entente en 2022.

A terme, le centre de tri du SYTOM permettra de trier environ **98% du département de l'Indre et 21% de celui de la Creuse** représentant environ 250 500 habitants et plus de 20 000 tonnes de déchets.

Néanmoins des **travaux d'adaptation du centre de tri** sont indispensables pour pouvoir traiter l'ensemble des tonnages. Une étude de faisabilité a donc été lancée en 2021 en collaboration avec le cabinet Merlin afin de pouvoir déterminer un **programme de travaux** le plus ajusté aux objectifs du centre de tri modernisé.

Ce programme prévisionnel a également été présenté dans la candidature du SYTOM pour l'appel à projet « adaptation des centres de tri au tri de tous les emballages ménagers en plastiques – phase transitoire » de l'éco-organisme CITEO.

Fort d'un très bon dossier et d'un process existant de haute performance, le syndicat a été retenu par ce dernier, permettant ainsi le tri et la valorisation des tonnages en extension des huit collectivités déjà membres de l'entente avec la production du flux développement - nouveau standard plastique.

Pour la phase définitive de cet appel à projet (février 2022), le syndicat transmettra le programme des travaux arrêté, qui sera fourni avec le dossier de consultation des entreprises du marché de conception/réalisation pour un **tonnage cible de 23 000 tonnes**. Dans sa description technique le SYTOM détaillera, cette fois, comment le process de tri sera modernisé pour permettre le tri et la valorisation des tonnages des treize collectivités.

### Les équipements du process

Le **hall de déchargement** couvert permet la réception, le stockage des collectes et intègre la ligne d'alimentation du process, composée d'une trémie ouvreuse de sac et d'un convoyeur principal (alimentation en mode vrac ou sacs).

Le **trommel** sépare de façon granulométrique le flux en différentes fractions :

- les fines rejoignent les refus de tri ;
- les mailles intermédiaires alimentent les machines optiques ;
- la maille supérieure alimente la table de tri des gros objets.



Le process dispose de deux **séparateurs magnétiques** type Overband pour le retrait des éléments ferreux (petits et gros) envoyés vers la presse à paquets et de deux **séparateurs à courant de foucault**.

Les flux de matières transitent par des convoyeurs vers les **machines optiques** qui assurent le tri avant de terminer vers la **cabine de tri** qui se compose :

- d'une ligne de tri des gros objets,
- d'une ligne pour les Creux (table frontale),
- d'une ligne pour les retours matières et les films,
- d'une ligne pour les EMR,
- d'une ligne pour les JRM.

Les produits triés sont pré-stockés dans des **alvéoles mécanisées** (remplissage/vidage automatisé) avant d'être conditionnés en vue de leur stockage puis envoyés vers les filières de recyclage.



### Les données techniques du process

Le centre de tri fonctionne avec **2 postes de travail** (5h-13h, 13h-21h) de 13 personnes par poste et 5j/semaine du lundi au vendredi. Il permet de trier et valoriser 11 matières différentes et près de 8000 **tonnes** grâce aux performances ci-dessous :



Nbre de jour de fonctionnement : **239**



Rendement de tri moyen : **244 kg/trieur/h**



Débit réalisé : **5.37 t/h**



Efficience de tri : **90.77 %**

### Travaux réalisés sur le centre de tri

Pour préserver la productivité de l'outil et augmenter sa durée de vie, il est nécessaire de mettre en place un plan de maintenance préventive ou plan de **Gros Entretien et Renouvellement (GER)** pluriannuel et cela dès le début de l'exploitation du nouvel équipement. C'est un outil d'anticipation et de prévision à moyen et long terme des futures dépenses récurrentes d'investissement.

En 2021, les dépenses liées au GER de l'usine de tri se sont élevées à **94 235,02 € HT** pour un prévisionnel qui avait été estimé à 112 237€ HT. Les principales dépenses ont été :

Travaux	Montant de l'investissement
Remplacement de bandes sur le process	40 000 €
Remplacement résistance et compresseur de la CTA	12 300 €
Entretien du convoyeur d'alimentation de la presse à balle	22 400 €
Changement des grilles d'affinage du trommel	6 600 €

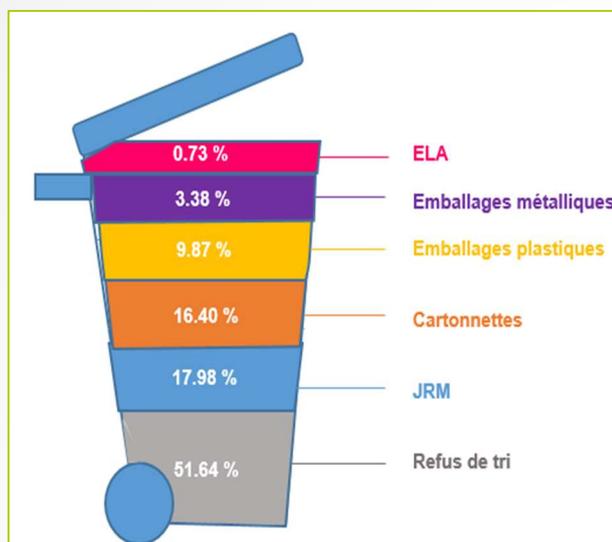
D'autres dépenses ont également été faites en 2021 pour améliorer les performances de tri et anticiper la réception des tonnages supplémentaires à venir. La plus importante concerne le **remplacement du trieur optique BOREAS** dédié au flux fibreux, au profit d'un autre équipement de même technologie mais plus performant – la MISTRAL PLUS.

Cet outil d'un montant total de 102 877 €/HT a été financé **conjointement avec COVED** puisqu'il a été considéré de façon collégiale que ce matériel mis en place en 2015 par l'exploitant ne satisfaisait pas aux objectifs de tri mais que la responsabilité seule de l'entreprise titulaire du marché de travaux ne pouvait être reconnue puisque cette problématique était rencontrée sur tous les centres de tri disposant de cette machine.

C'est pourquoi, après vérification des nouvelles performances de tri pour lesquelles l'exploitant et le constructeur se sont engagés, le SYTOM a pris en charge environ 50% des couts liés au changement de cet équipement soit **50 000 €/HT**.

## Exploitation du centre de tri

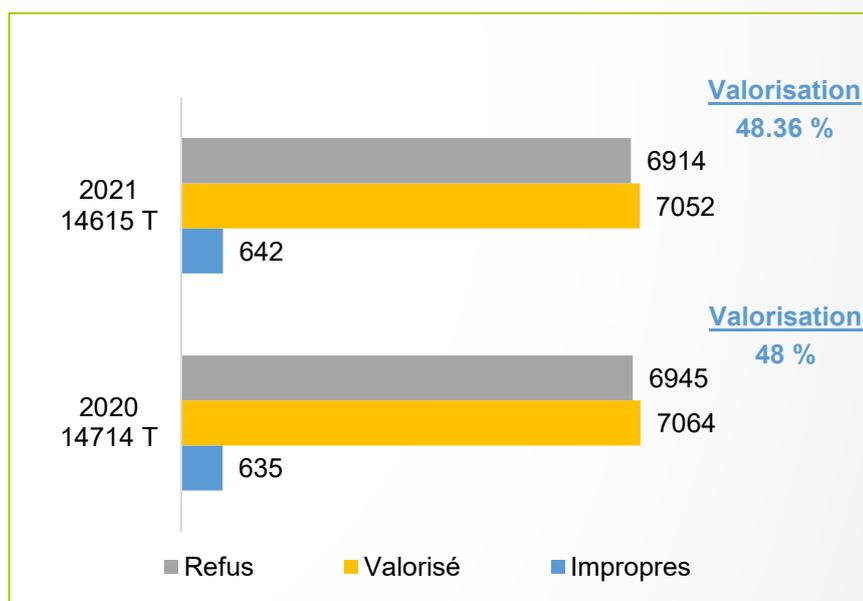
### Composition de la poubelle de «secs et propres»



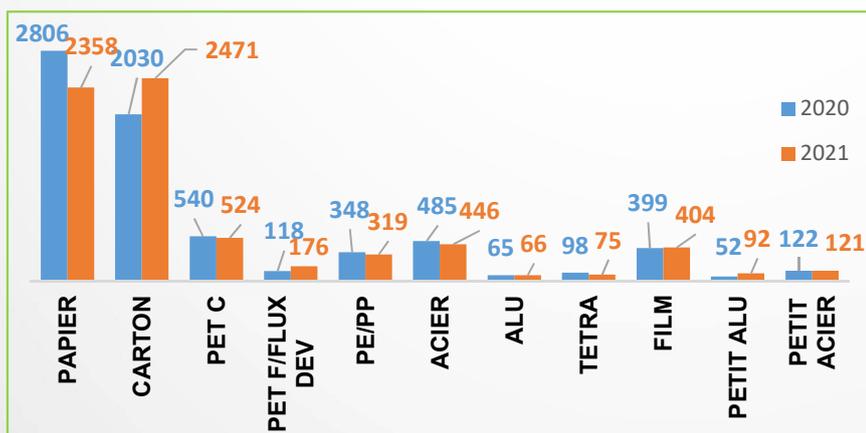
La composition de la poubelle des déchets secs et propres est déterminée par **les caractérisations de l'entrant** qui sont effectuées tout au long de l'année par du personnel de l'exploitant et du syndicat. Cette dernière n'a que très peu varié par rapport à 2020. Seule une baisse des emballages plastiques est à considérer du fait entre autre de l'interdiction du plastique à usage unique.

### Répartition et comparaison des tonnages

En 2021, **le taux de valorisation globale est stable** par rapport à 2020. Le taux de déchets indésirables dans cette poubelle (impropres) plafonne quant à lui à 43% ce qui est important. Ces déchets dégradent à la fois la qualité du tri mais également l'équipement, il est donc nécessaire de les retirer en tête de process. Des actions spécifiques de communication auprès des bailleurs sociaux (formations ...) et des usagers ont été menées en 2021 afin de pallier à cette problématique.



### Composition et répartition des produits triés



Le tonnage valorisé **est similaire à 2020**. Néanmoins les nouveaux modes de consommation ont pour effet d'équilibrer les tonnages pour les gisements papier et carton.





# **La gestion des déchets humides**



## Une gestion optimisée

### L'utilisation des différents quais de transit

Depuis la fin de l'usine de compostage, l'ensemble des **collectes d'humides** est transférée vers **l'ISDSN de Gournay** après une rupture de charge **au Quai de transit de l'usine** ou de ceux des collectivités adhérentes.

Une fois déchargés gravitairement, les volumes sont **immédiatement rechargés** pour être expédiés vers l'installation de traitement final en camions équipés de bennes de 30 m<sup>3</sup> couvertes ou à fond mouvant de 90 m<sup>3</sup>.

Afin de limiter les envols et les nuisances olfactives, il est prévu **d'évacuer quotidiennement les apports ou de laisser les déchets en attente de transport dans les caissons fermés**.



### Vers une solution de traitement Interdépartementale

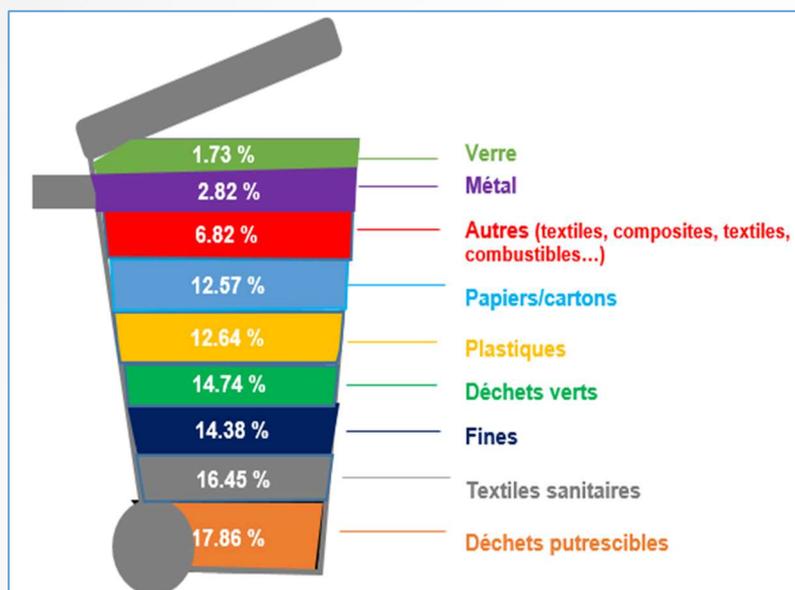
Le Syndicat se voulant acteur et actif pour que la solution transitoire d'enfouissement soit la moins durable possible pour limiter, à la fois, les impacts financiers et environnementaux et parce que les sujets du traitement des OMR et du tri à la source des biodéchets impactent l'ensemble des collectivités, il a été décidé en fin d'année 2020, de réunir tous les acteurs du département et des départements limitrophes pour proposer **une collaboration à l'échelle interdépartementale**.

Après plusieurs rencontres où les pratiques de chacun ont été présentées, l'idée de mener à bien, tous ensemble, une étude mutualisée à remporter l'adhésion. L'objectif de cette union étant de centraliser la démarche pour plus de cohérence et de maîtrise des coûts. A terme, il serait même envisagé la **création d'une structure intercommunale** dont la finalité serait de massifier les flux et atteindre une taille critique pour obtenir des conditions économiques intéressantes et équilibrées pour tous.

Ainsi, en octobre, un marché public a été conclu avec le groupement TRIDENT pour étudier la faisabilité de ce projet. Un rendu final est attendu pour l'été 2022.

## Qualité et tonnages transférés

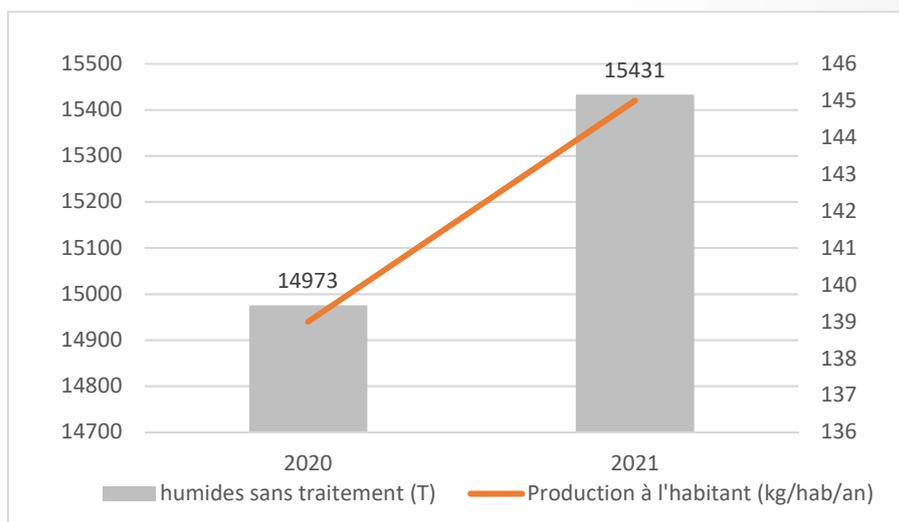
### Composition de la poubelle des «humides»



Les caractérisations de ces déchets effectuées en juillet 2020 démontrent une présence importante de déchets verts. Avec la fermeture de l'usine de compostage, ces derniers n'ont plus lieu d'être dans cette poubelle puisqu'ils doivent être destinés à une valorisation organique. Pour ce faire et afin de réduire l'enfouissement, il a été conclu, avec l'ensemble des EPCI du territoire, de les retirer des consignes de tri au profit de la filière existante en déchèterie ou du compostage individuel.

### Comparaison des tonnages

L'année 2021 est marquée par une augmentation du tonnage collecté malgré une diminution du nombre d'habitants sur le territoire du SYTOM. Les différentes campagnes de communication pour améliorer la qualité du flux entrant en centre de tri sont notamment à l'origine de cet accroissement.





# **La gestion des autres déchets**



## Les autres déchets transférés au quai de transit

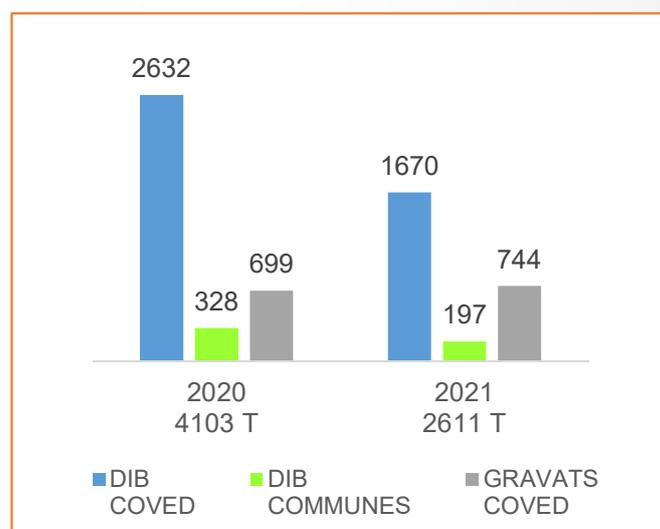
Au-delà de l'activité de transfert des déchets humides, le quai de transit de l'UTOM est également utilisé pour la gestion des **encombrants des communes adhérentes** au SYTOM et les **petits apporteurs professionnels** sous contrat avec COVED.

Il permet entre autres de trier les matières valorisables contenues dans ces flux avant enfouissement sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de la SEG à Gournay (36).

### Répartition et comparaison des tonnages

Avec la crise sanitaire et le déploiement des différentes filières de valorisation pour les professionnels, la quantité de déchets industriels non triés, admise au quai de transit a diminué de 37 %.

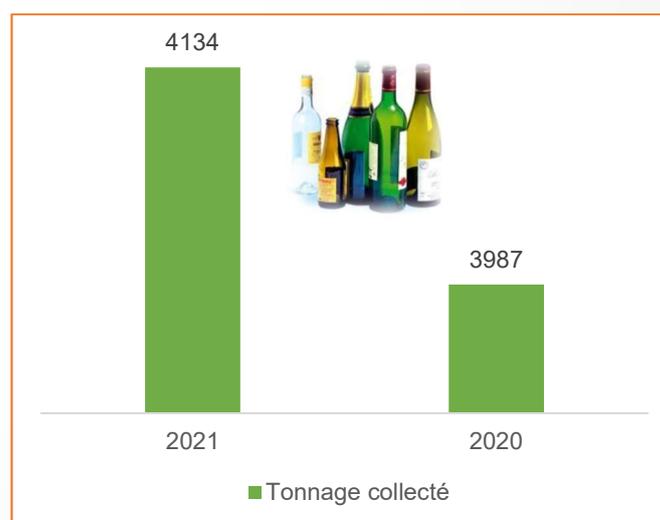
Les efforts consentis par les collectivités dans la réduction et le réemploi des déchets ont quant à eux permis de réduire de 40 % le traitement des encombrants (DIB).



## La plateforme de verre



Sur le périmètre du SYTOM, le verre, en **apport volontaire**, est collecté tous les **quinze jours** par la société COVED Environnement. La fréquence est même hebdomadaire pour les colonnes situées à proximité des supermarchés. **Une rupture de charge** est faite sur une plate-forme de regroupement située à l'UTOM. Le produit est ainsi stocké sur une dalle puis lorsque la quantité de chargement requise est atteinte, le verre est évacué vers une usine de traitement.





**La  
communication**



## Actions de communication menées dans l'année

Cette année la stratégie de communication s'est recentrée sur **l'harmonisation des couleurs de contenants (jaune au lieu de bleu) et des consignes de tri (emballages et papiers au lieu de secs et propres)** afin de réduire les déchets ménagers à la source et à améliorer les performances de la collecte sélective sur l'ensemble du territoire de la collectivité. Une grande campagne de communication a ainsi été lancée au 1<sup>er</sup> décembre sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, des **outils de communication ludiques et pratiques** ont été réalisés pour les administrés :

Cible	Action	Document ou support	Date de réalisation
Grand public	L'harmonisation des couleurs de contenants et des consignes de tri	Le mémo tri La brochure L'adhésif de bac Communiqué de presse Motion design	Novembre 2021
		La carte de vœux (vidéo de 2min)	Décembre 2021
	La campagne contre les dépôts sauvages au pied des colonnes à verre	Affiche	Octobre 2021

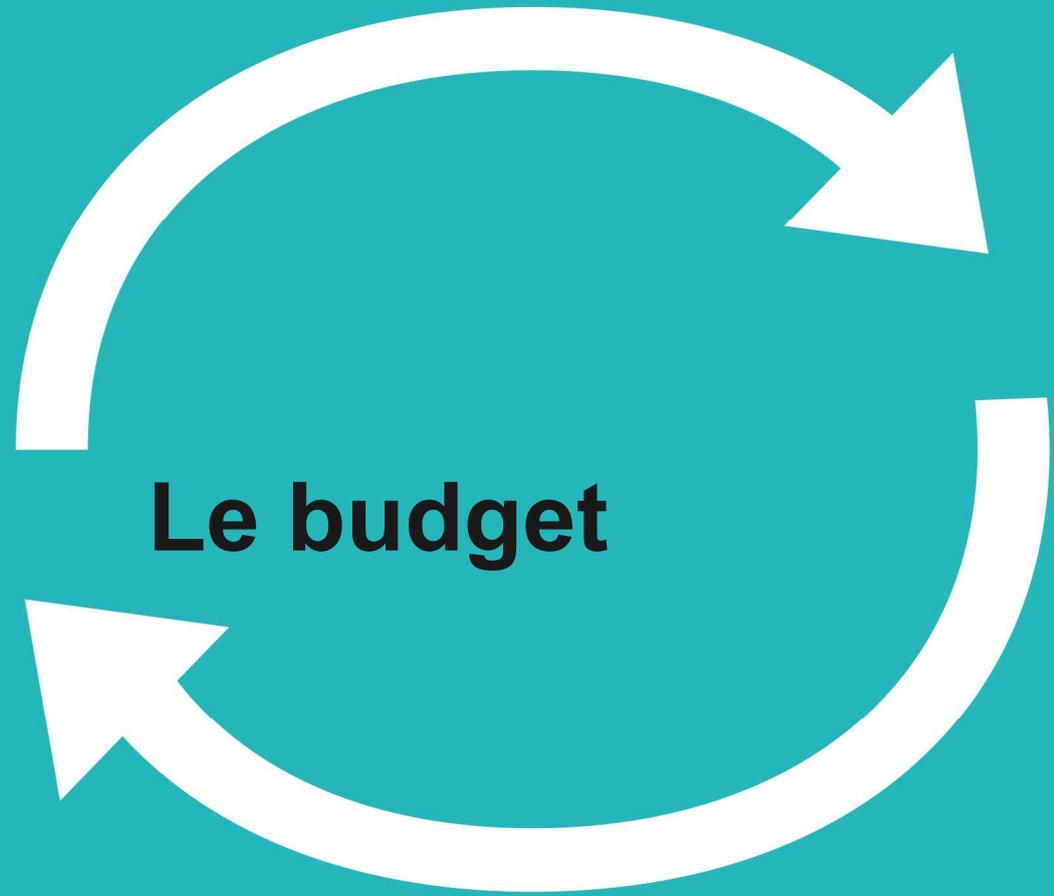


L'année 2021 a également été l'occasion de mettre en place une newsletter à destination cette fois des élus. D'une fréquence mensuelle, elle a pour objet de retracer l'activité quotidienne du syndicat et de promouvoir les événements communaux en lien avec l'environnement.



En parallèle et fort de ces nouveaux supports, près de **7000 personnes** (enfants, adultes, associations...) ont été sensibilisées par l'animatrice déchets.

	Organiser des visites du centre de tri	Réaliser des animations dans les écoles	Réaliser des animations avec des partenaires sociaux	Sensibiliser les logements collectifs	Sensibiliser les commerçants	Sensibiliser les particuliers (suite à des réclamations)	Accompagner au changement des consignes de tri	Organiser des opérations de proximité
Châteauroux Métropole	0	829	46	364	76	528	52	801
Eguzon, Argenton, Vallée de la Creuse	0	191	0	101	35	0	3315	1
Val de l'Indre, Brenne	0	318	0	0	5	9	0	44
SYTOM	275	0	0	0	0	0	0	0
<b>Nombre total de personnes</b>	<b>275</b>	<b>1338</b>	<b>46</b>	<b>465</b>	<b>215</b>	<b>528</b>	<b>3366</b>	<b>802</b>



**Le budget**



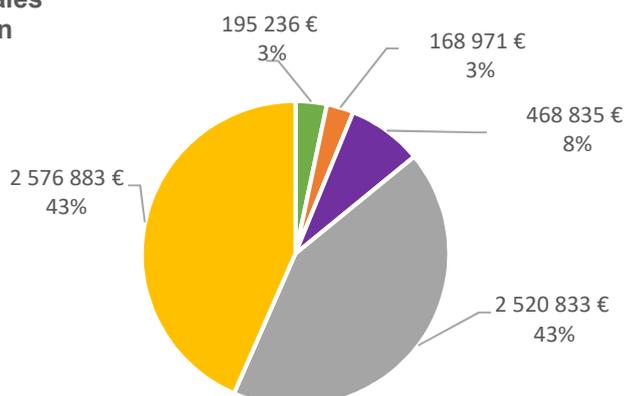
## Les dépenses de 2021

### Section fonctionnement

<b>Charges d'exploitation</b>	<b>5 930 758 €</b>
Intérêts de l'emprunt	44 652 €
<b>Charges de personnel</b>	<b>122 290 €</b>
Amortissements et provisions	810 916 €
<b>Communication</b>	<b>56 903 €</b>
Indemnités des élus	34 047 €
Diverses charges à caractère général	106 408 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>7 105 974 €</b>

- ✓ En 2021, **les charges d'exploitation** sont en augmentation de 17% par rapport à 2020, expliqué notamment par l'évolution à la hausse de la TGAP et au traitement des tonnages de l'Entente Intercommunal.
- ✓ **Les charges d'exploitation** représentent à elles seules 83 % des dépenses.

### Répartition des principales charges d'exploitation



- Collecte du verre
- Exploitation quai de transit du SYTOM
- Transport vers installations de traitement
- Enfouissement
- Exploitation usine de tri

- ✓ En 2021, **les dépenses d'investissement** sont principalement le remboursement du capital de l'emprunt.

### Section investissement

<b>Construction</b>	<b>27 500 €</b>
Capital de l'emprunt	509 091 €
<b>Colonnes à verre</b>	<b>48 348 €</b>
Frais d'études	10 260
<b>Divers (matériel de bureau)</b>	<b>9 593 €</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>604 792 €</b>

## Les recettes de 2021

### Section fonctionnement

<b>Contributions des communes</b>	<b>4 939 666 €</b>
Subventions et soutiens	1 879 766 €
<b>Vente des produits triés</b>	<b>640 123 €</b>
Nouveaux apporteurs	211 832 €
<b>Recettes diverses</b>	<b>68 532 €</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>7 739 919 €</b>

- ✓ En 2021, **les recettes de fonctionnement** ont augmenté en raison des nouveaux apporteurs de l'Entente Intercommunale.
- ✓ **La participation des communes** représente à elle seule 63 % des recettes. Elle s'élève en 2021 à 46.43 €/hab.

### Détail de la vente et des soutiens des produits triés

	Année	TONNES LIVREES	ECO ORGANISME - Prévisionnel			REPRISE MATIERE	TOTAL
			Soutien de base	Soutien de performance	TOTAL		
ACIER	2021	541,53	31 867 €	15 080 €	46 947 €	42 613 €	89 560 €
	2020	585,62	33 288 €	15 133 €	48 421 €	58 558 €	106 979 €
ALU et ALU SOUPLE	2021	155,87	61 948 €	30 974 €	92 922 €	25 601 €	118 523 €
	2020	109,23	43 692 €	21 746 €	65 438 €	32 769 €	98 207 €
CARTON	2021	2362,54	248 824 €	124 412 €	373 236 €	218 258 €	591 494 €
	2020	1971	236 943 €	118 471 €	355 414 €	25 621 €	381 035 €
ELA	2021	74,84	22 452 €	11 226 €	33 678 €	374 €	34 052 €
	2020	97,88	29 364 €	14 682 €	44 046 €	489 €	44 535 €
PLASTIQUE RIGIDE avant ECT	2021	652,06	376 290 €	188 145 €	564 435 €	71 595 €	636 030 €
	2020	1008,66	581 118 €	290 559 €	871 677 €	87 656 €	959 333 €
PLASTIQUE RIGIDE ECT	2021	367,06	238 319 €	119 159 €	357 478 €	40 205 €	397 683 €
FILM	2021	403,64	108 642 €	54 321 €	162 963 €	- €	162 963 €
	2020	399	- €	- €	- €	- €	- €
PAPIER	2021	2516,39	136 949 €		136 949 €	169 874 €	306 823 €
	2020	2835	164 274 €	295 €	164 569 €	150 232 €	314 801 €
VERRE	2021	4167	29 169 €	14 585 €	43 754 €	70 071 €	113 825 €
	2020	4106	28 747 €	14 373 €	43 120 €	77 193 €	120 313 €
Autres soutiens	2021		76 300 €		76 300 €		76 300 €
	2020		249 891 €		249 891 €		249 891 €
CEELA	2021		7 454 €		7 454 €		7 454 €
	2020		8 319 €		8 319 €		8 319 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	2021	11240,93	1 338 214 €	557 901 €	<b>1 896 116 €</b>	<b>638 591 €</b>	<b>2 534 707 €</b>
	2020	11112,39	1 375 636 €	475 260 €	<b>1 850 895 €</b>	<b>432 518 €</b>	<b>2 283 413 €</b>

\*Avant liquidatif CITEO

Il est à préciser concernant les soutiens des Eco-organismes que pour certaines matières des plafonds de tonnages sont appliqués.

- ✓ En 2021, **les recettes d'investissement** sont en hausse en raison des résultats de l'année 2020 reportés.

### Section investissement

<b>Résultat 2020</b>	<b>7 272 675 €</b>
Excédent de fonctionnement	965 167 €
<b>Amortissements</b>	<b>810 916 €</b>
FCTVA	27 719 €
Subvention	9 577 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>9 086 054 €</b>





**Annexe**

## Délibérations prises en 2021 (pour mémoire)

### Comité Syndical du 20 mars 2021

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020
- Affectation des résultats 2020
- Budget Primitif 2021
- Validation des coûts de l'Entente Intercommunale 2021
- Avenant au marché EVOL'UTOM
- Désignation de membres au sein du Comité syndical
- Désignation de membres au sein du Bureau du Comité syndical
- Désignation d'un membre titulaire au sein de la Commission d'Appel d'Offres
- Bilan des actions de communication 2020 et perspectives 2021
- Titularisation de l'animatrice déchets et temps de travail

### Comité Syndical du 26 juin 2021

- Rapport annuel COVED
- Rapport annuel SYTOM
- Versement de l'intéressement aux performances au titre de l'année 2020
- Coûts des prestations de l'Entente Intercommunale 2021
- Communication liée à l'harmonisation de la couleur des contenants
- Etude d'optimisation des collectes et de création d'une unité de traitement des ordures ménagères résiduelles
- Désignation de membres au sein du Comité syndical
- Sortie de l'actif de l'usine
- Futur avenant au marché d'exploitation avec la société COVED

### Comité Syndical du 2 octobre 2021

- DM 1 – Transfert de crédits
- Désignation de membres au sein du Comité syndical
- Déchets verts : retrait des déchets verts du flux « humide »

### Comité Syndical du 11 décembre 2021

- Débat d'Orientations Budgétaires 2022
- Projet de modernisation/extension du centre de tri
- Organisation du temps de travail : passage aux 1 607h
- Allocation forfaitaire de télétravail
- Lignes directrices de gestion
- Convention Châteauroux Métropole/SYTOM
- Convention ville de Châteauroux /SYTOM
- Convention quai de transfert
- Désignation de membres au sein du Comité syndical

Décisions 2021

2021-001 – CIA année 2021 Pauline TOUZET

2021-002 – CIA année 2021 Laurène BLANC

2021-003 – CIA année 2021 Magali SIMON

